

Il a abordé aussi un important sujet d'ordre général : la question de l'enseignement théologique, dont il pouvait assurément parler avec autorité après un brillant professorat de dix-huit ans. Nos lecteurs liront avec intérêt les considérations suivantes, empruntées au texte même du discours :

Pour ce qui regarde le droit canonique qui, vous le comprenez, me touche personnellement, ai-je besoin de rappeler que, puisqu'il y a une législation en vigueur, qui nous oblige en conscience, que nous devons observer et dont nous devons inculquer l'observation soit au confessionnal soit en dehors du confessionnal, en chaire ou ailleurs, c'est un devoir pour nous de la connaître et par conséquent de l'étudier ?

Cicéron a dit quelque part : *Turpe est viro patricio jus civitatis ignorare*. Sans appeler les prêtres des patriciens, ils sont à tout le moins dans l'Eglise comme des magistrats qui doivent non-seulement observer la loi, mais qui sont chargés de l'enseigner, d'en indiquer et d'en surveiller l'observation. Or, si de tels magistrats ignorent le *jus civitatis*, franchement il me semble qu'à leur égard le *turpe est* de Cicéron est une expression trop bienveillante.

Il est parfaitement exact, que tout prêtre ayant fait sérieusement son séminaire a une certaine connaissance du droit ecclésiastique ainsi que de la théologie morale, mais il est aussi parfaitement exact que cette connaissance est nécessairement sommaire ; — je dis nécessairement sommaire, et en parlant ainsi il est loin de ma pensée de vouloir faire un reproche aux professeurs des séminaires, bien au contraire — seulement que cette connaissance soit souvent insuffisante pour nous permettre de remplir convenablement les charges que l'autorité ecclésiastique nous confie, l'expérience est là pour le dire. Il ressort de là, mes chers amis, que l'étude supérieure de la philosophie, de la théologie, du droit canonique, continue d'être utile et nécessaire au clergé de notre époque, comme elle le fut autrefois, comme elle le sera toujours, sinon pour tout le monde, je le répète, au moins pour une élite aussi nombreuse que possible. Et voilà pourquoi je souhaite pour la plus grande gloire de l'Eglise de France, que en même temps que, grâce au zèle et à l'activité de Mgr le recteur, les bâtiments de l'Institut catholique vont se développant, votre nombre aussi s'accroisse dans les mêmes proportions.